Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR

ÉPREUVE E7 : RÉALISATION D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE EN RELATION AVEC L'ENTREPRISE

SESSION 2026

Durée : 4 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR	5

Moyens de calculs et matériel autorisés :

Aucune règle spécifique d'usage de la calculatrice n'est fixée pour cette épreuve orale.

Le candidat présente son dossier relatif à l'activité professionnelle réalisée en relation avec une entreprise. Les moyens de présentation nécessaires sont mis à disposition selon l'équipement du centre d'examen.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : ENTREPRISE D'ACCUEIL DU CANDIDAT, DONT LA DÉNOMINATION ET LA LOCALISATION FIGURENT DANS LE DOSSIER PRÉSENTÉ

Le candidat soutient une activité professionnelle menée en relation avec une entreprise et faisant l'objet de son dossier. L'activité porte sur une problématique technique ou organisationnelle contextualisée par l'entreprise. Le dossier et la présentation doivent permettre au jury d'identifier le besoin, la démarche suivie, les choix effectués, les résultats obtenus et les compétences mobilisées.

L'épreuve comprend une présentation-soutenance de 40 minutes, suivie d'un entretien de 20 minutes. Une période de 15 minutes de préparation matérielle précède l'épreuve. Le candidat organise sa présentation en fonction de son activité et de son dossier. Les éléments de trame proposés ci-dessous constituent des repères d'évaluation et non un découpage obligatoire du dossier.

Le barème présenté sur 20 points traduit la répartition réglementaire de l'évaluation : communication, 20 points sur 100 ; présentation et qualité du dossier, 20 points sur 100 ; savoir-faire et connaissances associés, 60 points sur 100.

PARTIE 1 : Présentation de l'activité et expression professionnelle (4 points)

Communication et expression sur une problématique professionnelle

Au cours de sa présentation, le candidat expose l'entreprise et le contexte de son activité, puis formule la problématique professionnelle à laquelle il a contribué à répondre. Il adapte son exposé au temps imparti et au jury.

1.1 (2 points) Présenter l'entreprise d'accueil, son activité, les interlocuteurs concernés et le contexte dans lequel s'inscrit l'activité professionnelle décrite dans le dossier.

1.2 (2 points) Formuler le besoin ou la problématique professionnelle, préciser les objectifs assignés et exposer clairement le plan de la présentation.

PARTIE 2 : Démarche suivie et qualité du dossier (4 points)

Analyse du dossier technique, cohérence de la démarche et qualité des productions

Le candidat s'appuie sur les éléments de son dossier pour rendre compte de sa démarche. Il identifie les documents industriels et les données mobilisés, explique leur rôle dans l'analyse et présente les productions réalisées.

2.1 (2 points) Expliquer comment le besoin a été analysé et traduit en objectifs, contraintes ou critères de réussite. Justifier la sélection des documents, méthodes et outils utilisés au regard de l'activité présentée.

2.2 (2 points) Présenter les productions du dossier, leur organisation et leur traçabilité. Montrer en quoi elles permettent de comprendre la démarche et d'examiner les résultats obtenus.

PARTIE 3 : Savoir-faire, connaissances et entretien (12 points)

Justification des choix, conduite de l'activité et capacité à argumenter

Après la présentation, le jury conduit un entretien de 20 minutes portant sur l'activité, les choix effectués, les résultats et les connaissances mobilisées. Les questions sont adaptées au dossier du candidat et à la problématique professionnelle traitée.

3.1 (3 points) Justifier les choix techniques ou méthodologiques réalisés et expliciter les solutions envisagées, leurs limites et les contraintes prises en compte.

3.2 (3 points) Analyser les résultats obtenus au regard des objectifs et critères de réussite annoncés. Identifier les écarts éventuels et expliquer leurs causes ou les vérifications réalisées.

3.3 (3 points) Décrire la contribution personnelle du candidat, l'organisation de l'activité et les échanges avec les interlocuteurs de l'entreprise. Lorsque l'activité le comporte, préciser la prise en compte de la sécurité, de la qualité et des contraintes de production.

3.4 (3 points) Répondre aux questions du jury en mobilisant les connaissances et savoir-faire associés à l'activité, en argumentant les réponses et en proposant, si nécessaire, des pistes d'amélioration ou de prolongement.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : CADRE DE L'ÉPREUVE ET COMPÉTENCES ÉVALUÉES

L'épreuve E7, unité U7, est une épreuve orale de coefficient 5. Elle évalue la capacité du candidat à s'exprimer sur une problématique professionnelle, à analyser tout ou partie d'un dossier technique, à contribuer à une modification d'un poste de travail ou d'un site de production, à réaliser un dossier technique, à gérer un projet ou une production et à participer à la formation du personnel, selon la nature de l'activité présentée.

La répartition réglementaire de l'évaluation est la suivante : communication, 20 points sur 100 ; présentation et qualité du dossier, 20 points sur 100 ; savoir-faire et connaissances associés, 60 points sur 100.

DT 2 : DÉROULEMENT DE LA SOUTENANCE

Temps de préparation matérielle précédant l'épreuve : 15 minutes. Présentation-soutenance : 40 minutes. Entretien avec le jury : 20 minutes. Durée totale de l'épreuve orale : 60 minutes, hors préparation matérielle.

Le candidat soutient son propre dossier relatif à une activité professionnelle en relation avec une entreprise. La présentation peut notamment aborder l'analyse du besoin, les contraintes de l'entreprise, les méthodes et outils d'analyse, les études conduites à partir de documents industriels, les résultats, les conclusions et les suites envisageables.

DT 3 : REPÈRES POUR L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Pour préparer sa soutenance, le candidat veille à rendre identifiables les éléments pertinents pour son activité : contexte et acteurs ; besoin et objectifs ; données et documents exploités ; démarche et moyens employés ; choix et justifications ; résultats et limites ; contribution personnelle ; conclusions et propositions éventuelles.

Les calculs, références réglementaires, normes et méthodes présentés sont ceux qui sont pertinents pour l'activité choisie. Ils doivent être expliqués et justifiés à partir des documents et données propres au dossier du candidat.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.